

| | |
|-------------------------|---|
| Intitulé de l'UE | Géographie en ce compris didactique de la discipline (Partie III) |
| Section(s) | - (4 ECTS) Bachelier Agrégé(e) en Sciences Humaines (Histoire - Géographie - Sciences sociales) - Cycle 1 Bloc 2 |

| Responsable(s) | Heures | Période |
|-----------------------|---------------|----------------|
| Jimmy ABABIO | 60 | Quad 1 |

| Activités d'apprentissage | Heures | Enseignant(s) |
|----------------------------------|---------------|----------------------|
| Géographie - Partie 3 | 60h | Jimmy ABABIO |

| Prérequis | Corequis |
|------------------|-----------------|
| | |

| Répartition des heures |
|--|
| Géographie - Partie 3 : 60h de théorie |

| Langue d'enseignement |
|----------------------------------|
| Géographie - Partie 3 : Français |

| Connaissances et compétences préalables |
|---|
| Cours de géographie du bloc 1 : <ul style="list-style-type: none"> • La Terre, l'Homme et l'espace • La Terre, l'Homme et les climats |

| Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES |
|---|
| Cette UE contribue au développement des compétences suivantes |
| |

| Objectifs de développement durable |
|---|
|  <p>Pas de pauvreté Objectif 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental. <p>Education de qualité Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p> |



- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.



Villes et communautés durables

Objectif 11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

- 11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.



Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Objectif 13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.
- 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
- 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.
- 13.a Mettre en oeuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en oeuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires.
- 13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.



Vie terrestre

Objectif 15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.
- 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.
- 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.
- 15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.
- 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.
- 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Développer de manière précise et approfondie les contenus se rapportant à différents thèmes abordés dans l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles
- Analyser et exploiter les différents documents utilisés en géographie (images géographiques, graphiques, atlas, cartes...)
- Comprendre les interactions entre les composantes des milieux, des espaces, des espaces et des milieux.

- Utiliser un vocabulaire spécifique et adapté

Contenu de l'AA Géographie - Partie 3

- Analyses des **risques naturels** (séismes - éruptions volcaniques - tsunamis - inondations - sécheresses - mouvements de terrains - avalanches - cyclones - ...)
- Initiation à la **géomorphologie - géologie - pédologie.**
- Initiation à l'**hydrologie.**
- Notions de **cartographie.**
- Initiation à la préparation d'**excursions pédagogiques** en géographie.
- D'autres sujets peuvent être abordés en fonction des circonstances et des besoins

Méthodes d'enseignement

Géographie - Partie 3 : cours magistral, travaux de groupes, approche par projets, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive, approche avec TIC, activités pédagogiques extérieures, étude de cas, utilisation de logiciels, enseignement synchrone et asynchrone, classe inversée

Supports

Géographie - Partie 3 : copies des présentations, syllabus, notes de cours, notes d'exercices, lecture d'un ouvrage géographique

Ressources bibliographiques de l'AA Géographie - Partie 3

(Voir sources du cours)

Évaluations et pondérations

| | |
|---|----------------------------------|
| Évaluation | Note d'UE = note de l'AA |
| Langue(s) d'évaluation | Géographie - Partie 3 : Français |
| Méthode d'évaluation de l'AA Géographie - Partie 3 : | |
| Evaluation continue 100% (évaluation(s) écrite(s) et/ou orale(s) - travaux) | |

Année académique : **2024 - 2025**